

# La lettre d'info

de l'Association Nationale de Retraités, reconnue d'intérêt général

Avril 2025

## A LA UNE

### ANR Actualités.

#### Au programme : Un Conseil d'administration les 15 et 16 avril

C'est à Paris que se tiendra la réunion du Conseil d'administration : administrateurs et délégués régionaux se retrouveront pour parler finances, motion 2025 sur la défense des retraités avec pour leitmotiv « Non, les retraités ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire ». Dans le domaine du social Michèle Le Goff nous fera un exposé sur « la santé mentale ».

Concernant Amicale Vie, la mutuelle de l'ANR, son nouveau président, Félix Vézier, devrait nous donner ses priorités en particulier une nouvelle animation du réseau de correspondants attachés à chaque groupe ANR sans oublier d'aborder la formation des nouveaux « ambassadeurs ».

#### Le groupe ANR « Marne » en forme

Avec de la marche (grande et petite) à Chalons et à Reims, des cours d'informatique (activité gratuite), du scrabble, de la gymnastique d'entretien, de la pétanque et une bibliothèque à disposition (gratuite) sans oublier voyage en Grèce. Ça donne envie d'adhérer ! <https://www.anr-champagneardenne.com/marne>

**L'ANR-87** vous propose périple en Scandinavie de Stockholm à Oslo du 9 au 22 septembre 2025 14jours/13 nuits – Quelques détails <https://www.facebook.com/groups/groupeedesamisdelanr/permalink/676686848050088/> Des précisions contacter Lucette LARTHE de l'ANR87 au +33 6 85 12 91 17.

**La Sarthe : un groupe qui progresse en nombre d'adhérents** grâce au dynamisme de son comité et à de nombreuses activités mises en place et ouvertes à tous. Voyage au Portugal en mai, en juin séjour aidé à La Couronne-Plage (13), en septembre séjour aidé à Barbaste (47) et en décembre à la Guadeloupe, sans oublier les projets 2026 : l'Irlande fin juin et une Croisière sur le Rhin en septembre et 2 séjours aidés. <https://www.anrgroupe72.com/>

## ACTUALITES

### Du nouveau pour les Groupes avec « VACANCES BLEUES »

Le printemps est là. C'est le moment pour les retraités de prendre quelques vacances... C'est pourquoi l'ANR vient de signer un partenariat avec Vacances Bleues. La convention concerne l'ensemble des produits commercialisés sous la marque Vacances Bleues (hors partenaires). Offre pour nos adhérents individuels. Aux termes de cette convention, Vacances Bleues appliquera une remise de 10 % toute l'année sur les séjours Individuels sur ses établissements en France (hors partenaires), et 5% sur les voyages à l'étranger. Il faut noter que l'ANR avait déjà passé des partenariats avec VTF (Vacances Tourisme Familles) et Miléade sans oublier Azureva qui fait quelques promotions en dehors des vacances scolaires.

Pour les Groupes VACANCES BLEUES appliquera une remise de 5% toute l'année sur les séjours Groupes VACANCES BLEUES en France sur la base du tarif public Groupes, hors promotions. En complément, les frais de dossier sont offerts et une gratuité pour 20 adultes payants.

Renseignements : <https://www.anrsiege.fr/>

### Au cœur des Ehpad

Le livre de Victor Castanet « Les fossoyeurs » avait déjà mis en lumière des faits préoccupants -pour ne pas dire stupéfiants. Le documentaire diffusé le 25 mars 2025 sur France 2 et réalisé par Vincent Trisolini, va encore plus loin en donnant la parole à quatre anciens employés d'ORPEA. Leurs témoignages bouleversants apportent des preuves supplémentaires des dérives et des abus systématiques qui auraient eu lieu au sein du groupe ORPEA (le plus grand groupe européen dans le domaine du nombre des Ehpad). La diffusion de ce documentaire, suivie d'un débat sur France 2, visait à sensibiliser le public et à renforcer la prise de conscience collective quant à la nécessité urgente de réformer en profondeur le secteur des Ehpad en France. Plus largement, ce scandale a ouvert un débat national sur la manière dont la société française considère et traite ses aînés.

Aujourd'hui, la priorité affichée par les autorités est claire : garantir la dignité et le bien-être des résidents en renforçant les contrôles et en assurant une meilleure régulation du secteur. Vigilance !

## Transport médical partagé : quelles sont les nouvelles règles ?

Hospitalisation, soins ou examens médicaux... Depuis le 1<sup>er</sup> mars, une nouvelle mesure incite à faire du transport partagé le mode de transport de référence.

Le transport médical partagé est un système de covoiturage possible si l'état de santé du patient le permet (c'est le prescripteur qui s'en assure). Deux patients peuvent ainsi être véhiculés en même temps. Le transport partagé est proposé : pour se rendre sur le lieu de soins ; pour revenir du lieu de soins ; pour effectuer les 2 trajets.

Pour bénéficier de ce type de transport, la prescription doit concerner un transport assis professionnalisé (VSL, véhicule sanitaire léger, ou taxi conventionné).

## Le dispositif « Mon soutien psy » évolue

Mon soutien psy vous permet de bénéficier de séances d'accompagnement psychologique prises en charge par l'Assurance maladie. Vous pouvez notamment solliciter ce dispositif si vous éprouvez un trouble anxieux d'intensité légère ou modérée, si vous êtes déprimé ou si vous souffrez d'un trouble du comportement alimentaire. Mon soutien psy évolue : désormais vous pouvez notamment bénéficier d'un nombre plus important de séances remboursées.

Le dispositif Mon soutien psy est accessible à partir de 3 ans. Il s'adresse à toutes les personnes en souffrance psychique d'intensité légère à modérée. Vous pouvez bénéficier du dispositif notamment : Si vous vous sentez angoissé, anxieux, déprimé ou stressé ; si vous avez du mal à dormir ; si vous souffrez de troubles du comportement alimentaire ; si vous avez des problèmes liés à votre consommation d'alcool, de tabac et/ou de cannabis (un abus ponctuel ou répété, ou une consommation nocive), sans souffrir de dépendance. Vous pouvez désormais bénéficier d'au maximum 12 séances avec un psychologue prises en charge par l'Assurance maladie, contre 8 auparavant.

<https://www.info.gouv.fr/actualite/monparcourspsy-un-dispositif-pour-faciliter-lacces-a-un-accompagnement-psychologique>

## BONS PLANS

### Prêt à taux zéro : le dispositif élargi à compter du 1er avril 2025

Le prêt à taux zéro (PTZ) vous permet de financer une partie de l'achat de votre résidence principale sans avoir à payer des intérêts ou des frais de dossier. À compter du 1er avril 2025, les modalités du dispositif évoluent temporairement. Il sera notamment possible de bénéficier d'un PTZ pour l'acquisition d'une maison individuelle neuve, ce qui n'est pas possible jusqu'à cette date dans le cadre d'un achat « classique ».

Un bien immobilier est considéré comme neuf notamment s'il n'a pas été achevé il y a plus de 5 ans. Cette extension du prêt à taux zéro s'applique jusqu'au 31 décembre 2027. <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17337>

### Agirc-Arrco : quel changement pour les pensions de retraite à compter de mars ?

Des prélèvements sociaux obligatoires (CSG, CRDS...) sont appliqués sur les pensions complémentaires du privé de l'Agirc-Arrco. Le taux affecté pour ces prélèvements est actualisé lors du versement de mars de votre retraite complémentaire ; ce taux est calculé en fonction de votre dernier avis d'impôt sur le revenu. Selon votre situation, ce taux peut évoluer, ainsi que le montant net de votre retraite complémentaire Agirc-Arrco.

Il existe 4 taux de CSG pouvant être appliqués sur le montant brut des pensions de retraite : taux zéro ; taux réduit (3,8 %) ; taux médian (6,6 %) ; taux normal (8,3 %).

Pour l'année 2025, le taux de CSG appliqué dépend des revenus indiqués sur votre déclaration 2024 des revenus de 2023 et sur votre avis d'imposition 2024.

Selon votre taux de CSG, vous devez ou non payer la CRDS et la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie. Voir sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2971>

## À L'ACTION

### Factures d'électricité et de gaz : nouvelle hausse des interventions pour impayés

Le médiateur national de l'énergie note, pour 2024, une quatrième année de hausse consécutive des interventions pour des impayés de factures d'électricité et de gaz.

Plus de 1,2 million d'interventions pour impayés ont été opérées par les fournisseurs d'électricité et de gaz en 2024. (+24% d'interventions pour impayés en 2024)

En cas d'impayés, les fournisseurs d'énergie peuvent procéder à deux types d'intervention : une limitation de la puissance électrique délivrée au foyer ou une coupure de la fourniture d'énergie (gaz ou électricité). L'année 2024 a vu une augmentation de ces deux types d'intervention :

- +25% pour la limitation de la puissance électrique délivrée (937 000 interventions) ;
- +16% pour la coupure de fourniture d'électricité ou de gaz (309 000 interventions).

### Arnaque : la banque n'est pas tenue de rembourser la victime négligente

Deux sociétés ont subi une attaque informatique par hameçonnage ayant conduit au versement de 6 virements vers des comptes étrangers. Elles ont demandé, sans succès, à leur banque le remboursement de ces opérations de paiement non autorisées. Elles saisissent la justice et assignent la banque en remboursement.

La cour d'appel condamne la banque à rembourser les sociétés à hauteur de 50 % des pertes subies. Pour elle, la banque a manqué à ses obligations de vigilance et de surveillance de ses systèmes. La banque se pourvoit en cassation. La Cour de cassation casse et annule l'arrêt rendu en appel. Elle soutient que la responsabilité de la banque n'a pas été retenue par la cour d'appel en raison de la négligence des sociétés clientes. Ainsi, seules celles-ci doivent supporter les pertes subies. Ainsi, la banque n'a pas à rembourser son client victime d'une escroquerie bancaire lorsque celui-ci a commis une négligence grave.

## LE CHIFFRE DU MOIS : 91

### Des ménages toujours plus connectés

**Le smartphone est l'équipement le plus répandu** (91% des personnes interrogées), en particulier chez les plus jeunes (96%), devant l'ordinateur et la tablette. L'équipement en *smartphones* compatibles avec la 5G progresse (+13 points en un an), ainsi que les objets connectés dans les foyers (enceintes, domotique, électroménager) qui connaissent une progression de 4 points. Près de 75% des foyers connectés sont équipés en fibre optique. Les plus jeunes ont tendance à davantage utiliser les réseaux mobiles. L'usage quotidien d'un matériel connecté, plus souvent le *smartphone*, est en augmentation, y compris chez les plus de 70 ans. Cependant, ces derniers y consacrent bien moins d'heures que les 18-24 ans qui y passent plus de deux heures par jour pour 56% d'entre eux.

## INFOS PRATIQUES

### L'autorisation de voyage électronique obligatoire pour se rendre au Royaume-Uni

À partir du 2 avril 2025, vous devrez vous munir d'une autorisation de voyage électronique (AVE ou ETA, *Electronic Travel Authorisation*) pour vous rendre au Royaume-Uni.

Il est possible de demander cette autorisation à partir du 5 mars 2025 sur le site du gouvernement britannique ou par le biais d'une application dédiée (l'application est disponible sur App Store et Google Play).

Les renseignements complets sur : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18104>

Et : <https://www.gov.uk/guidance/apply-for-an-electronic-travel-authorisation-eta> site du gouvernement britannique.

Pour faire votre demande d'ETA, vous aurez besoin des documents suivants : un passeport biométrique en cours de validité délivré par un pays disposant de l'exception de visa pour le Royaume-Uni ; une photo d'identité numérique récente de haute qualité ; une adresse électronique valide ; un moyen de paiement électronique fonctionnel.

## Vacances

### Coup de Cœur à Sigean, en Pays Cathare

Évadez-vous lors d'un séjour Nature et Découverte : Entre Narbonne et Perpignan, au cœur de l'Aude, notre camping à Sigean vous accueille pour un séjour dépaysant en mobil-home, niché au pied du Massif des Corbières. Que vous soyez amateurs de farniente ou d'aventures, notre camping vous propose une multitude d'activités pour rythmer vos vacances : Balades en VTT et randonnées pédestres, encadrées par nos partenaires, pour partir à la rencontre de la faune et de la flore locales. Activités nautiques : kitesurf, kayak, sorties en bateau...

Proposé par [Coup de Cœur azureva](#) Tél. : 0 806 804 060 (prix d'un appel local)

E-mail : [portailmalin@azureva-vacances.com](mailto:portailmalin@azureva-vacances.com) Site Internet : <https://laposte.azureva-vacances.com/>

### Votre croisière promenade au départ de la tour Eiffel

En couple ou en groupe, embarquez au pied de la tour Eiffel pour découvrir la beauté des rives de la Seine. Le voyage commence et c'est un festival de monuments prestigieux sur une musique originale qui fait battre le cœur « I love Paris in the summer ». De pont en pont et de quai en quai, les Parisiens vous escortent, à pied, à vélo, autour d'un pique-nique, etc. Informations pratiques : Date de validité des billets : jusqu'au 12/02/2026

Départ au pied de la tour Eiffel, boucle d'une heure sans escale. Pour personnes handicapées accès difficiles sur les bateaux. Gratuit pour les moins de 3 ans. Pour connaître les horaires et avoir plus d'informations, rendez-vous sur : <https://www.bateauxparisiens.com/fr/info-pratiques.html>

Pour réserver vos billets et régler votre commande en ligne, **Touloisirs Billetterie** Tél. : 01.44.06.45.45 <https://www.touloisirs.fr>

Recevez en priorité La Lettre d'INFO (newsletter)

Vous devez impérativement vous inscrire sur notre site <https://www.ansiege.fr/newsletter/>

Réalisation : Communication de l'ANR avril 2025



<https://www.ansiege.fr/>



[ansiege@orange.fr](mailto:ansiege@orange.fr)



<https://www.facebook.com/ANR.BienVivreSaRetraite/>